

**79,50 €\*  
PAR PERS**

# CROISIERE DEJEUNER GARABIT

**VENDREDI 24/09/2020**



**9h15** Départ du péage de THIERS (zone du Felet) en direction de Garabit.

### **De 10h30 à 11h30 Arrêt libre sur l'Aire de Repos de Garabit**

Le temps d'une pose privilège, venez découvrir les produits du terroir en profitant d'un panorama unique sur le viaduc de Garabit. Œuvre d'art de Gustave Eiffel, le Grand frère de fer, de la tour Eiffel. Restaurant, espace boutique souvenirs, produits du terroir. Exposition sur la construction du Viaduc de Garabit.

Continuation vers le Maison du Bateau pour embarquement.

### **De 12h30 à 15h45 : Croisière déjeuner**

Présentation à l'embarquement à 12h00, embarquement à 12h15.

Déjeuner-croisière sur la retenue de Garabit avec découverte du cirque de Mallet, du château d'Aleuze et du viaduc, œuvre élégante et très audacieuse, dont les plans sont dus à l'ingénieur Boyer et la construction à Eiffel. D'une longueur totale de 564 mètres, il s'élève à 123 mètres au-dessus de la Truyère. Une petite croisière alliant la gastronomie, la détente et la découverte d'un paysage fantastique.

#### **MENU :**

Kir

\*\*\*

Salade du capitaine

**(Salade verte, tomates, émincé de jambon, saucisson,  
Toast grillé mousson de foie de canard)**

\*\*\*

Cuisse de pintade sauce forestière

Assortiment de légumes

\*\*\*

Plateau de fromages d'Auvergne

\*\*\*

Tarte maison/glace

\*\*\*

¼ de vin - café

### **De 16h30 à 17h30 : Arrêt libre à Saint-Flour**

**17h30** Départ en direction du péage THIERS pour une arrivée vers **19h00**.

#### **CE PRIX COMPREND :**

Le transport en autocar de grand tourisme, toilette, climatisation, vidéo...

La croisière-déjeuner boissons comprises

#### **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

L'assurance assistance rapatriement et annulation  
Les dépenses personnelles

### **REGLEMENT A L'INSCRIPTION – Date limite le 14/08/2020**

*Tourisme Rajat se réserve le droit d'annuler ce programme si un nombre suffisant de participants n'est pas atteint*

*\*Le tarif indiqué est établi au départ du péage de THIERS (zone du Felet)*